

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 Novembre 2020**

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Cédric CHANNAC, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOUE

**Absent :** Hugo GOOVAERTS, excusé

**Secrétaire de séance :** Annie THOULOUE

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE**

- **Contrat d'assistance maîtrise d'ouvrage pour la révision du schéma général d'assainissement et diagnostic sur le système d'assainissement du Panoramic**  
Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a l'obligation d'établir un schéma général d'assainissement et d'effectuer un diagnostic sur le système d'assainissement du Panoramic avant de commencer les travaux de la station d'épuration.  
Au vue de la complexité technique et administrative du dossier, il convient de choisir un bureau d'étude.  
Le conseil municipal décide de choisir le bureau d'études PICA-AMO07 dont les frais s'élèvent à 2 000 € HT.
  
- **Demande de subvention pour la révision du schéma général d'assainissement et diagnostic sur le système d'assainissement du Panoramic dans le cadre du Pass Territoire 2021 (Département) et l'agence de l'eau**  
Dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus, la commune peut demander une subvention au département et à l'agence de l'eau pour l'année 2021. Les travaux sont estimés à 30 000 € HT.  
Le conseil municipal décide de solliciter une demande de subvention dans le cadre du Pass Territoire 2021 à hauteur de 30 % et à l'agence de l'eau à hauteur de 50 %. Il resterait donc à la charge de la commune 20 % soit 6 000 € HT.
  
- **Approbation des frais de fonctionnement école publique de Barjac 2019-2020**  
Le conseil municipal valide le mode de calcul de la contribution financière pour la scolarisation des élèves de la commune à l'école publique de Barjac. Pour l'année scolaire 2019-2020, 9 enfants de la commune étaient scolarisés. Cette contribution s'élève à 8 674.65 € soit 963.85 € par enfant.

- **Approbation Commission Action Sociale**

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission « action sociale » en date du 16 novembre 2020.

Ce rapport mentionne que cette année, en raison du contexte sanitaire, le repas des aînés, le spectacle et goûter des enfants n'auront pas lieu.

Il a été décidé d'offrir des livres autant aux aînés qu'aux enfants.

Il mentionne aussi l'aide à deux familles Bessassoises (Ramonage et stères de Bois).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- En raison du contexte sanitaire, le recensement de la population qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté en 2022.
- Le Maire informe le conseil municipal que les frais scolaires pour l'école public de Vagnas s'élèvent à 4 324.14 € pour 3 enfants scolarisés soit 1 441.38 € par enfant.
- La commune envisage l'achat d'un terrain pour la création de la station d'épuration, environ 5 000 m<sup>2</sup>. Avant le choix définitif, il convient de vérifier le raccordement au réseau d'eau potable.
- Concernant les raccordements possibles au nouveau réseau d'assainissement, seul le schéma général d'assainissement donnera les orientations communales.
- M. Sarrazin Patrick, adjoint au maire, a participé à une réunion de Natura 2000. Il informe que l'avis défavorable sur le périmètre de Natura 2000 donné par délibération en janvier 2020 par le conseil municipal de Bessas n'a pas été pris en compte. Une possibilité de réunion précisant les modalités d'application pourrait être organisée.
- Après diverses recherches faites auprès des offices notariaux, il a été confirmé que la commune n'est pas propriétaire de la voirie au lotissement du Panoramic. Il convient de régulariser cette emprise foncière. Un géomètre est venu jeudi 26 novembre afin de borner la voirie communale.
- Mme Cheyrezy Sylvie, déléguée communautaire a informé le conseil municipal sur les actions de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche.
  - Création de 5 pôles :
    - o Environnement (Ordures Ménagères, voie verte, mobilité)
    - o Développement du Territoire (Urbanisme, transition écologique)
    - o Voirie – Bâtiments- Réseaux
    - o Ressources (Finances, ressources humaines)
    - o Enfance-Jeunesse-Culture- social
  - La mise à disposition d'un registre dans chaque commune pour le PLUI
  - Le déploiement de la fibre sur la commune de Bessas
  - Validation du schéma de cohérence territorial (SCOT)

Le Maire  
Alain CHAMBON

